

→ EDOCA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 18/06/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25, rue du Lycée

ACCES DU PUBLIC :

par le Palais de Justice

51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

CEDEX

Téléphone : 03.26.66.86.87

Télécopie : 03.26.21.01.87

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E21000054 / 51

Monsieur le Président  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SAINT DIZIER DER & BLAISE  
Hôtel de Ville  
52115 SAINT DIZIER CEDEX

Dossier n° : E21000054 / 51

(à rappeler dans toutes correspondances)

C. DDD  
D. GASTIN

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Objet** : le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de MAURUPT LE MONTOIS (Haute-Marne) par la Communauté d'agglomération Saint Dizier Der & Blaise, dont le siège est à SAINT DIZIER (52115), Hôtel de Ville

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné Madame Geneviève VOCHELET, Fonctionnaire territoriale retraitée, demeurant 3 Chemin du Mont Bernard, CHALONS EN CHAMPAGNE (51000) (tel : 03 26 21 04 73 ; portable : 06 60 04 47 33) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

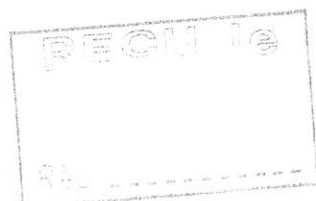
Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,  
ou par délégation le Greffier,

  
C. BRISTIEL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
17 juin 2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E21000054 /51

LE VICE-PRÉSIDENT  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 9 juin 2021, la lettre par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération Saint Dizier Der & Blaise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de MAURUPT LE MONTOIS (Marne) par la Communauté d'agglomération Saint Dizier Der & Blaise, dont le siège est à SAINT DIZIER (52115), Hôtel de Ville ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 3 mai 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Mme Geneviève VOCHELET est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la Communauté d'agglomération Saint Dizier Der & Blaise.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'agglomération Saint Dizier Der & Blaise et à Mme Geneviève VOCHELET.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 17 juin 2021.

Pour expédition conforme  
Châlons en Champagne, 18 juin 2021  
le Greffier,



  
C. BRISTIEL

Le Vice-Président,

signé

Charles-Edouard MINET